

VILLE DE ROUFFACH
Conseil municipal du 5 février 2019
Débat d'Orientation Budgétaire 2019
Note de synthèse

L'article L2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) rend obligatoire la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes de 3 500 habitants et plus dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit comprendre les éléments suivants :

- un rapport sur les orientations budgétaires (orientations générales de l'exécutif, en fonction du contexte général et des contraintes propres et présentation de ses choix budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif),
- les engagements pluriannuels envisagés,
- une présentation de la structure et de la gestion de la dette.

Enfin, ce rapport donne lieu à un débat qui fera l'objet d'une délibération spécifique.

I. LE CONTEXTE NATIONAL

1. Indicateurs économiques

Selon l'INSEE, le taux de croissance s'établit à 1,5% sur l'année 2018, l'objectif initial du gouvernement ayant été de 1,7%.

La consommation des ménages rebondit passant de -0,1% à +0,4% au troisième trimestre 2018 mais reste faible sur l'année (0,8% en 2018 contre 1,1% en 2017).

Pour 2019, le scénario du gouvernement prévoit une croissance à 1,7% tout en visant une hausse de l'inflation à 1,4%.

En moyenne sur le troisième trimestre 2018, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (B.I.T) est de 9,1% de la population active en France comme au deuxième trimestre 2018. En France métropolitaine, le nombre de chômeurs augmente de 22 000 au troisième trimestre, portant ainsi le nombre de personnes privées d'emploi à 2,6 millions.

2. Situation financière de l'Etat et des administrations publiques

A la fin du troisième trimestre 2018, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 322,3 Md€. Exprimée en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB), elle s'établit à 98,7%. L'Europe a établi comme seuil 60% du PIB, la France est donc loin de remplir l'objectif fixé.

Rappelons que les Collectivités Territoriales ne représentent que 8,6% de la dette publique (82,7% l'Etat et 8,7% la Sécurité Sociale).

En 2017, le déficit public au sens de Maastricht est passé sous le seuil des 3% du PIB fixé par l'Europe, s'établissant à 59,5 Md€, soit 2,7% du PIB. Il passerait à 2,6% en 2018 pour remonter à 3,2% en 2019.

Concernant les dépenses publiques réalisées en 2017, elles se répartissent ainsi : 38% pour l'Etat, 43% pour la sécurité Sociale et 19% pour les Collectivités Territoriales.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales ont augmenté de 1,6% en 2017 mais devraient être à nouveau maîtrisées en 2018. La masse salariale est en diminution de -0,1% dans la fonction publique avec -0,4% pour les collectivités territoriales. Il est constaté une reprise de l'investissement de +6% en 2017 après une baisse sur plusieurs années (-4,2% en 2016, -9,7% en 2015, -8,3% en 2014). La reprise devrait se confirmer en 2018 et 2019 (+7,4% et +6,3%).

3. Situation prévisionnelle des finances locales en 2019

Le second budget de ce nouveau quinquennat poursuit deux grandes réformes engagées en 2018 pour les collectivités locales, à savoir :

➤ **la suppression progressive, d'ici 2020, de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables au titre de leur résidence principale.** Cette perte de recettes pour le bloc communal devra s'accompagner d'une réforme fiscale profonde non arrêtée à ce jour (avec certainement des incidences sur l'autonomie financière des collectivités locales). La question de la suppression totale de cette taxe n'est pas encore tranchée au niveau national,

➤ **concernant les dotations de fonctionnement**, après quatre années de baisse ininterrompue, l'Etat a engagé à compter de 2018 une contractualisation avec les grandes collectivités locales avec l'objectif d'une hausse maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2% sur la période 2018-2022.

Cela concerne uniquement les collectivités dépassant les 60 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, soit 322 collectivités concernées.

Notons cependant que l'ensemble des collectivités de plus de 3 500 habitants devront désormais communiquer lors de leur DOB sur leurs objectifs d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement en lien avec cette trajectoire de 1,2%.

La loi de finances pour 2019 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,7% et un déficit prévisionnel de 3,2%, soit au-dessus du seuil des 3% fixé par l'Europe.

L'Etat souhaite poursuivre la trajectoire de réduction du déficit avec l'ambition d'atteindre un solde quasi-nul en 2022. Cela implique une décrue de 2,5 points en 3 ans.

Les Collectivités Locales continuent à contribuer au financement du déficit public et sont appelées à dégager un solde positif de 0,7% en 2022 au lieu de 0,1% en 2019, via une réduction de leurs dépenses en volume.

La dette publique devrait s'établir à 98,6% du PIB en 2019. Celle-ci est appelée à régresser à compter de 2020 sous l'effet du désendettement de la Sécurité Sociale et des Collectivités Locales.

Pour 2019, **la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) devrait se stabiliser, le montant de la dotation pourrait s'élever à 532 885 € pour la commune de Rouffach.** Il est important de rappeler que le prélèvement sur la fiscalité au titre de la contribution au redressement des finances publiques est maintenu pour les communes ayant une dotation forfaitaire négative.

Les concours financiers de l'Etat ont été plafonnés par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques. Il s'en déduit un recours aux variables d'ajustement de 159 M€. Le bloc communal sera concerné par :

- une baisse de la DC RTP (Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle) de 65 M€,
- une baisse du FDPTP (Fonds départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle) de 49 M€ à répercuter selon leurs critères aux communes bénéficiaires.

En 2018, pour la commune de Rouffach, la DC RTP s'élève à 348 601 € et le FDPTP s'élève à 33 417 €.

Cette information n'est pas connue pour 2019.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente de 90 M€ pour 2019 (la ville a perçu **126 857 € en 2018 contre 119 580 € en 2017**).

La loi de finances pérennise le **maintien à l'identique la participation au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)** à 1 Md€, montant figé depuis 2016.

La commune de Rouffach a été contributrice à hauteur de 180 044 € en 2018 et 181 118 € en 2017.

Concernant la Taxe d'Habitation (TH), le dispositif de dégrèvement est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Durant ces trois années (2018 à 2020), l'Etat se substitue temporairement aux contribuables dans le paiement de la TH aux collectivités. La prise en charge de l'Etat correspond à une réduction de la cotisation des contribuables de 30% en 2018, puis de 65% en 2019 et 100% à compter de 2020.

Le dégrèvement pris en charge par l'Etat étant limité à la situation 2017, cela signifie que **toute augmentation de taux** ou réduction du niveau des abattements de la taxe, postérieure à 2017, **sera à supporter par le contribuable.**

A ce jour, les collectivités locales ne savent pas comment sera compensée la perte de recette liée la Taxe d'Habitation, estimé à 24,1 Md€. Le rapport Richard/Bur réfléchit à différents scénarii dont le transfert de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) des départements vers les communes. Un projet de loi spécifique sera présenté au 1^{er} trimestre de l'année 2019.

Les communes et les EPCI ayant bénéficié du dispositif de compensation de pertes de CET (Contribution Economique Territoriale) pour la 1^{ère} fois en 2018 et ayant subi une perte du produit d'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), bénéficieront d'une compensation égale à celle constatée l'année précédente.

Si nous intégrons l'inflation aux données précédentes, nous subissons une baisse de l'enveloppe sur la période 2019-2022.

L'automatisation du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), dispositif de simplification prévu d'abord pour le 1^{er} janvier 2019, **est repoussé au 1^{er} janvier 2020. Le Taux de FCTVA reste quant à lui maintenu à 16,404%** pour les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement en matière d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Enfin, **le PLF 2019 prévoit que les collectivités de plus de 3 500 habitants communiquent lors du DOB sur leurs objectifs d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement en lien avec la trajectoire des 1,2% imposée aux grandes collectivités.**

La commune de Rouffach est donc concernée par ce dispositif. Bien qu'elle ne soit pas actuellement impactée par une sanction financière si elle venait à dépasser un taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2%, cela ne l'empêche nullement de faire des efforts de gestion rigoureuse, efforts pratiqués depuis de nombreuses années.

Pour la commune de Rouffach, la trajectoire des 1,2% est respectée puisque les dépenses réelles nettes de fonctionnement n'ont augmenté que de 0,59% en 2018 par rapport à 2017.

Afin de contenir au mieux nos dépenses de fonctionnement, voici ce que nous envisageons pour 2019 et les années suivantes :

- poursuivre la maîtrise de notre masse salariale en activant dans la mesure du possible l'effet NORIA (remplacer du personnel ancien par du personnel plus récent à effectif stable, permettant ainsi de générer des économies), en maintenant un effectif stable et en anticipant l'organisation des services. Il est à noter que nous

n'avons pas la maîtrise du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui a une incidence sur la hausse des rémunérations,

- optimiser les dépenses courantes : en 2018, les contrats d'assurance ont été renégociés. Les contrats de gaz et d'énergie ont également été revus avec un changement de fournisseurs mais avec une hausse des prix des énergies,
- mutualiser les moyens avec l'EPCI afin de réaliser des économies d'échelle : avec la C.C.P.A.R.O.V.I.C, nous partageons un site Internet, le PLU et l'achat de fournitures).

Concernant l'emprunt, nous n'avons recours à celui-ci qu'en cas de stricte nécessité afin d'éviter de contracter des charges financières supplémentaires. Nous privilégions le recours à l'autofinancement. D'ailleurs, concernant le budget de la ville, **nous n'avons pas eu recours à l'emprunt en 2018, ni en 2017**, permettant ainsi d'économiser des charges d'intérêts et de se désendetter. **L'économie en dépense de fonctionnement représente près de 17 000 €, soit -22% par rapport à 2017.**

Malgré un contexte budgétaire contraint et incertain, nous poursuivons notre effort d'investissement pour ne pas pénaliser les emplois, et nous n'augmenterons pas les taux de la fiscalité locale afin de ne pas alourdir la charge fiscale des ménages.

II. LE CONTEXTE LOCAL ET LA RETROSPECTIVE FINANCIERE

Les chiffres présentés pour 2018 sont provisoires car les opérations de clôture sont en cours et le contrôle entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion établi par le Comptable public n'a pas encore été effectué. Les comptes 2018 définitifs seront présentés lors du vote du compte administratif 2018.

A. Le budget général

Dans ce contexte, les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal avant le vote des budgets primitifs 2018 devraient confirmer cette approche. Le compte administratif prévisionnel pourrait ainsi présenter après clôture un résultat globalement positif.

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	4 425 107,25 €	9 384 958,14 €	4 959 850,89 €
section d'investissement	1 822 447,98 €	752 843,58 €	-1 069 604,40 €
TOTAL	6 247 555,23 €	10 137 801,72 €	3 890 246,49 €

1. Autofinancement et résultats

Le résultat global de l'exercice 2018, après incorporation des excédents des exercices antérieurs, est estimé à 3 890 246,49 €. Le résultat de fonctionnement s'élève à 4 959 850,89 € en 2018 contre 4 063 905,03 € en 2017, soit une augmentation de 895 945,86 € (+22%). Le solde d'exécution de la section d'investissement est quant à lui en diminution de -1 252 499,43 € par rapport à 2017 (-1 069 604,40 € en 2018 contre +182 895,03 € en 2017). L'excédent prévisionnel de fonctionnement (+4,9 M€) a permis de financer en totalité les dépenses d'investissement. Il n'a donc pas été nécessaire de recourir à l'emprunt cette année, tout comme en 2017.

L'autofinancement prévisionnel brut de l'exercice 2018 devrait s'établir à 1 042 956,33 € contre 1 113 399,68 € en 2017. Il permet de participer au financement de la section d'investissement après avoir couvert le remboursement du capital de l'emprunt. Sur la période 2012-2018, notre épargne brute (EB) est en moyenne de 1 355 893 €.

Le taux d'épargne brute (EB / Recettes réelles de fonctionnement) devrait s'établir à environ 20% en 2018 contre 21% en 2017 et 27% en 2016), ratio satisfaisant malgré les baisses conséquentes des dotations de l'Etat durant ces dernières années.

Enfin, **l'épargne nette**, égale à l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de l'emprunt, qui mesure l'épargne disponible pour financer les opérations d'investissement est passé de 554 948,23 € en 2017 à 552 782,15 € en 2018. Cette baisse de -0,4% s'explique principalement par un capital remboursé en 2018 en diminution par rapport à 2017 et une baisse des recettes de fonctionnement.

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 3% par rapport à 2017 et s'expliquent notamment par **la mise en place du RIFSEP** (Régime Indemnitaires lié aux Fonctions, Sujétions et Expertise Professionnelle) en 2018 et par **l'effet GVT** (Glissement Vieillesse Technicité) sur lequel il est difficile d'agir.

Cependant **les effectifs sont stables** malgré les transferts de charges vers les collectivités qui ne sont pas compensées intégralement : cartes d'identité et passeports, PACS, changement de prénom, registre électoral unique.

Il est rappelé que la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) a été reportée à 2019. **La retenue à la source est effective depuis le 1^{er} janvier 2019**. Le **compte épargne temps** sera revalorisé pour 2019 mais avec un abaissement de plafond de 20 à 15 jours.

Suite à l'instauration par l'Etat du FPIC, la commune contribue au financement de ce fonds. Depuis 2012, cette dépense n'a cessé d'augmenter passant de 19 153 € en 2012 à 180 044 € en 2018, soit une **augmentation de 840%**.

La hausse des charges de personnel a été atténuée par des économies sur les autres postes (achats, charges externes, frais financiers) permettant ainsi une **maîtrise des dépenses de fonctionnement réelles à hauteur de +0,9% par rapport à 2017**.

3. Recettes de fonctionnement

Globalement, les **recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 0,6 %**, soit -33 K€.

Cette baisse est en grande partie due à la diminution de la dotation globale de fonctionnement, soit -28 448 € (532 885 € en 2018 contre 561 333 € en 2017).

Les recettes liées à la fiscalité sont quant à elles en très légère augmentation, soit +0,1% (+3 000 €). Cette hausse est directement liée aux évolutions des bases. En 2019, l'Etat prévoit une revalorisation des bases de l'ordre de 2,2%.

Au total, la perte cumulée, baisse de la DGF et augmentation du FPIC depuis 2013, s'élève à 2 577 985 €.

4. Dépenses d'investissement

En 2018, la ville de Rouffach a notamment réalisé les travaux suivants :

- travaux rue annexe centre-ville : fin du plan quadriennal,
- piscine démarrage des travaux,

- gradins du terrain de football,
- chemin du vignoble,
- diagnostic des travaux à venir (Eglise Notre Dame),
- cimetière : jardin du Souvenir et ossuaire,
- remplacement de l'éclairage public (passage au LED), remplacement de chaudières),
- poursuite du programme de travaux à l'école élémentaire Xavier Gerber.

5. Recettes d'investissement

Les subventions des organismes extérieurs (région, département, agence de l'eau etc.) sont en baisse constante, soit -35 K€ par rapport à 2017, car eux-mêmes connaissent les mêmes problématiques de baisse de leurs recettes.

La recette liée au FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) est de 243 K€ en 2018 contre 153 K€ en 2017. Ceci s'explique par un effort d'investissement de la commune en 2018 par rapport à l'année précédente, ce qui a permis d'augmenter la recette de façon conséquente, soit +58,8% (+90 K€). Il est à noter que le FCTVA sera perçu au 1^{er} trimestre 2019 et n'entre pas, par conséquent dans le solde d'exécution de la section d'investissement affiché dans le tableau des résultats figurant plus haut.

Il est donc important de maintenir notre capacité d'autofinancement dans des proportions suffisantes pour pouvoir financer notre programme d'investissement sans avoir à recourir systématiquement à l'emprunt.

Il faut toutefois préciser que la baisse des dotations de l'Etat a tendance à avoir un effet négatif sur notre capacité d'autofinancement, qui a déjà baissé de 40,57% entre 2012 et 2018, soit une baisse de 712 123 €.

6. Etat de la dette

La dette au 1^{er} janvier 2019 s'établit comme suit :

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2019	Annuité prévisionnelle pour 2019		
	Capital	Intérêts	Total
3 045 025,19 €	475 884,20 €	51 810,25 €	527 694,45 €

Au 1^{er} janvier 2018, le capital restant dû s'élevait à 3 535 199,37 €.

N'ayant réalisé aucun emprunt en 2018, la commune s'est désendettée de 490 174,18 €. Il est à noter qu'aucun emprunt dit « toxique » n'a été contracté par la collectivité et que le durée moyenne de remboursement est de 15 ans.

Compte tenu d'une épargne brute de 1 042 956,33 €, la commune affiche une capacité de désendettement de 3 ans, indicateur mettant en avant une situation financière saine.

B. Le budget assainissement

La situation financière est saine comme l'indiquent les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant le vote des budgets primitifs 2018. Le compte administratif prévisionnel pourrait présenter un résultat globalement positif.

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	570 596,55 €	1 064 338,54 €	493 741,99 €
section d'investissement	496 813,82 €	230 748,79 €	-266 065,03 €
TOTAL	1 067 410,37 €	1 295 087,33 €	227 676,96 €

Etat de la dette

Capital restant dû au 1er janvier 2019	Annuité prévisionnelle pour 2019		
	Capital	Intérêts	Total
1 493 703,48 €	191 573,50 €	37 676,45 €	229 249,95 €

Au 1er janvier 2018, le capital restant dû s'élevait à 1 691 773,32 €.

En 2018, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt, le résultat de fonctionnement prévisionnel permettant de financer en totalité les dépenses d'investissement.

Les travaux sont financés par la surtaxe communale de 0,7622 €/m³.

La surtaxe SMITEURTC relative à la station d'épuration est de 1,50 €/m³ depuis le 1^{er} janvier 2017.

C. Le budget Eau

La situation financière est saine comme l'indiquent les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant le vote des budgets primitifs 2018. Le compte administratif prévisionnel pourrait présenter un résultat globalement positif.

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	98 151,59 €	199 626,95 €	101 475,36 €
section d'investissement	153 582,89 €	265 490,23 €	111 907,34 €
TOTAL	251 734,48 €	465 117,18 €	213 382,70 €

Etat de la dette

Capital restant dû au 1er janvier 2019	Annuité prévisionnelle pour 2019		
	Capital	Intérêts	Total
321 329,51 €	43 689,98 €	7 456,18 €	51 146,16 €

Au 1er janvier 2018, le capital restant dû s'élevait à 363 534,68 €.

En 2018, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt, l'autofinancement étant suffisant. La ville a poursuivi les études sur le captage prioritaire en partenariat avec la « mission eau » de la C.C.R.G.

La sectorisation du réseau et la prélocalisation des fuites ont été mises en place.

III. LA STRATEGIE FINANCIERE

Le point le plus important de la stratégie financière est celui annoncé d'emblée, à savoir la maîtrise de la fiscalité.

Cela devrait entraîner le maintien des taux de 2018.

Taxe d'habitation	15,60%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,67%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,02%
Cotisation foncière des entreprises	18,59%

La ligne de conduite est la suivante :

- **optimiser les dépenses de fonctionnement et maîtriser les dépenses contraintes,**
- **maîtriser la fiscalité,**
- **maintenir le niveau de services de qualité aux habitants,**
- **recourir à l'autofinancement et à l'emprunt pour l'investissement,**
- **maintenir un niveau d'investissement élevé.**

Afin de maîtriser le poids des charges et pallier la baisse des recettes, un travail de suivi et d'analyses des coûts est engagé par les services en accentuant le suivant des consommations énergétiques.

La recherche d'aides financières et de subventions diverses participe également à cette stratégie.

C'est à partir de ces éléments que le budget de la Ville de Rouffach et de ses budgets annexes seront bâtis pour 2019.

IV. LES GRANDES ORIENTATIONS

Le budget 2019 devra permettre d'assurer la poursuite des actions engagées en concordance avec les 3 objectifs suivants :

1. Faire de Rouffach une Ville qui privilégie le cadre de vie,
2. Faire de Rouffach une Ville riche en service aux habitants,
3. Faire de Rouffach un pôle économique dynamique.

Ces orientations permettent également de mettre l'accent sur la protection de l'environnement et sur l'amélioration des services à la population tout en maîtrisant les taux de la fiscalité locale.

V. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

- L'agenda d'accessibilité programmé Ad 'AP (2015-2022) avec les travaux qui en découlent,
- Les travaux vestiaires Piscine (2018-2019),
- Les travaux sur les chemins du vignoble,
- Les travaux sur le patrimoine historique,
- Les travaux sur l'éclairage public.

LES PERSPECTIVES D'ACTION POUR 2019

TOTAL	7 911 244 €
Faire de Rouffach une ville qui privilégie le cadre de vie	4 268 902 €
Embellissement de la ville	2 370 076 €
Travaux de voirie	
Etude d'aménagement Place de la République	
Frais études aménagement rue de la piscine et place des sports	
Réserve diagnostic amiante voirie	
Travaux amélioration signalétique centre-ville	
Réfection clôture Saegmattenweg	
Réfection des rues : quai de la Lauch; Rue Aux Remparts - angle Rue Vergers; Réfection du Carrefour rue Materne Berler, rue aux Remparts	
Aménagement rue de Bâle. Nouvelle chaussée + 1 trottoir et ensemble réseaux : élec - gaz - AEP - EP. Accès parking arrière Lycée : nouvelle chaussée + réseau EP uniquement, Création parking arrière Lycée Agricole 300 -350 places	
Chemin de défrèvement, RD 83 vers Gundolsheim au SUD de la RD 15 -Oberbefand, Chemin dalles gazon Pfaffenheimerscheidweg	
Aménagements espaces forestiers	
Chargeuse sur pneus articulée	
Grillage ancien dépôt communal et réaménagement zone de stock Mattenstrasslé	
Travaux aménagement carrefour rue Waldeg, Pfaffenheim et Pasteur	
Travaux réhabilitation chemin de Gundolsheimerweg	
Travaux éclairage public	
Renouvellement branchements électriques (rue de la Piscine selon étude ENEDIS)	
Changement 76 encastrés sol Rue Poincaré	
Etudes maître d'œuvre réseau éclairage public neuf ou relamping en LED	
Mise en place d'horloges pour l'éclairage public et/ou protections coffrets - candélabres	
Réaménagement de l'alimentation de l'éclairage public en souterrain (rue Walter piscine)	

Travaux rénovation éclairage public centre ville (solde)	
Lot éclairage - Aménagement carrefours rues Ris- Louis Pasteur - Pfaffenheim	
Rénovation et mise en valeur du patrimoine historique et culturel bâti	1 623 826 €
Etude diagnostic Eglise notre Dame	
Maitrise d'œuvre travaux église	
Travaux Eglise notre Dame : tranche 1, phases 0 et 1	
Etude mise aux normes Ancien Hôtel de Ville (AHV)	
Réserve diagnostic amiante bâtiments communaux	
Etudes et Maitrise d'œuvre projet aménagement site des récollets	
Travaux cimetière : remplacement des couvertines et réfection enduits	
Etude entretien des tombes présentant un intérêt historique ou artistique	
Réalisation suivi AD'AP	
Travaux favorisant les économies d'énergie	160 000 €
Investissement 3 nouvelles bornes de recharge véhicules électriques	
Remplacement de chaudières	
Campagne de remplacement de 50 luminaires par des luminaires LED + Protections tableaux et candélabres +	
Remplacement câbles défectueux + réparation gaines éventuelles	
Préservation de l'environnement	115 000 €
Selon budget ONF voté le 11/12/2018	
Promenade des Remparts 2ème partie	
Diagnostic patrimoine Arboré	
Panneaux pédagogiques le long de la Lauch avec le service Lac et Rivières du Département (GERPLAN)	
Etudes sur le captage d'eau de la ville de Rouffach avec la mission Eau de la CCRG	
Entretien des bassins d'orage	
Faire de Rouffach une ville riche en service aux habitants	2 811 585 €
Enrichir l'offre en service à la population et aux associations	1 366 521 €
Réfection des courts de tennis	
Extension piste quilles	
Développement fibre optique	
Etude construction d'un auvent sur gradins	
Entretien des aires de jeux	
Création gradins pour terrain de football - Fin de l'opération	
Décorations et illuminations de Noël	
Fêtes et cérémonies : coffrets électriques, Chalets bois marché de Noël	
Versement des subventions pour le fonctionnement des associations	
Aide logistique aux associations	
Travaux et entretien du patrimoine communal bâti	299 500 €
Salle polyvalente : remplacement porte issue de secours + barre anti-panique, éclairage couloir issue secours,	
Remplacement des luminaires et blocs de secours en LED, gestion éclairage, Remplacement des dalles de plafond, adoucisseur	
Camping : travaux menuiseries extérieures et rénovation des façades	
Poursuite du verger communal et aménagement entrée ville	
Porte sectionnelle avec portillon pour les ATM, installation système télésurveillance caméras - module enregistrement et alarme Escapade	
Ancienne école cyrienne Rue des Ecoles : façade : isolation et enduit extérieur	
PISCINE	699 763 €
Reconstruction et mise aux normes des vestiaires piscine	
Travaux de mise en sécurité Ancien Hôtel de Ville	200 000 €
Travaux AHV de mise en conformité et accessibilité	

Bâtiments scolaires - Education - Jeunesse	92 594 €
Divers travaux sanitaires école Gerber Réfection de la salle médicale et renouvellement du mobilier (école Gerber) Accessibilité écoles Aux Remparts et André Malraux TBI dans salle rénovée (école Gerber) Ecole maternelle Aux Remparts vidéo projecteur Provision pour Commission jeunes : jeux; visite de l'Assemblée nationale Subventions pour les jeunes licenciés et école de musique de l'ACR Dotations aux écoles : fonctionnement, projets pédagogiques, voyages d'études et classe découverte, études dirigées <i>PM : construction de locaux pour le service animation jeunesse par la CCPAROVIC</i>	
Solidarité envers les plus démunis	40 000 €
Subventions au CCAS (Centre communal d'action sociale) Distribution de bois de chauffage	
Développement des moyens des services	93 207 €
Remplacement du véhicule de police Equipement informatique (Traceur de plan format A0, coupeur de plans, imprimante) Equipement des ateliers techniques municipaux : Racks de rangement, Pont-élévateur 2 colonnes, armoire à clefs, mobilier Equipement service des Archives Ateliers techniques municipaux : construction d'une serre froide pour plantations et hivernage Equipement bureautique (mobilier, photocopieur, mise à niveau des logiciels et téléphonie)	
Développement de l'offre culturelle	20 000 €
Réfection salle 2 du Musée et réfection alarme incendie	
Faire de Rouffach un pôle économique dynamique	830 757 €
Soutien au développement local	830 757 €
Acquisition foncière et réserve foncière Partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF) Révision PLU Zone d'activités EST: travaux enrobé, amélioration de la signalisation Maîtrise d'oeuvre zones économiques Amélioration du stationnement au centre ville (livraison, borne "arrêt minute") Soutien à l'ADERE et aux différentes manifestations Aide logistique manifestation "Désir de jardin" <i>PM : extension de la zone d'activité par la CCPAROVIC</i>	